

Raccordement des communes de Crillon le Brave – Modène - Saint Pierre de Vassols à la Station d'Epuration de Carpentras

Dans un souci constant d'optimisation de son patrimoine et de son service, le Syndicat Rhône Ventoux procède à la création d'un **réseau de transfert des eaux usées** qui permettra à terme de supprimer l'unité de traitement de Modène et celui du système de traitement de Crillon le Brave et Saint Pierre de Vassols, devenus sous dimensionnés et défaillants.

L'objectif de ce nouveau réseau de transfert est de collecter et transporter les eaux usées de ces communes vers la station d'épuration de Carpentras et de traiter les charges actuelles et futures sur un seul système d'assainissement avec des performances épuratoires de pointe.

Le chantier mobilisera trois équipes travaux qui avanceront simultanément sur des secteurs distincts. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet Tramoy et les entreprises Colas, SAS Teyssier Père et fils et SAS Dall'Agnola sont en charge de leur exécution.

Le chantier a commencé le 20 juin 2022 pour une durée prévisionnelle de 8 mois. Il consistera à effectuer :

- Sur la commune de Carpentras : 1940 ml de réseau gravitaire et la pose d'un poste de refoulement avec 595 ml de réseau sous pression ;
- Sur la commune de Caromb : 3085 mètres linéaires de réseaux gravitaires et deux franchissements de ponts ;
- Sur la commune de Modène : 600 ml de réseau gravitaire ;
- Sur la commune de Saint Pierre de Vassols : 325 ml de réseau gravitaire et la mise en place d'un poste de refoulement avec 490 ml de réseau sous pression.

Au total, deux postes de refoulement seront créés ainsi que 7 035 mètres de réseau dont 1 085 mètres linéaire de réseau sous pression, pour un montant de 3 500 000 € HT.

Le montant retenu pour le calcul de l'aide de l'Agence de l'eau est de 2 325 884 €. Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 %, soit 1 162 942 €.

L'Agence de l'Eau, qu'es aquò?



L'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme "Sauvons l'eau 2019-2024".



Conséquences des travaux sur les conditions de circulation :

Ces travaux entraineront des conséquence sur les modalités de circulation sur les routes départementales 13, 55 et 84, le chemin des joncs et le chemin du Mauvais Pas.

Le plan ci-dessous permettra d'identifier les secteurs sous alternats et ceux pour lesquels l'accès sera réservé aux riverains avec mise en place d'une déviation.

<u>A noter</u>: Sur la commune de Caromb, les travaux seront interrompus pendant les vendanges sur le chemin du Mauvais Pas, afin de laisser le trafic fluide pour les engins agricoles.

